



PROJET LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Nom du lieu : Libellule

Adresse :

CIAS Grand-Figeac
8, place Vival
46100 FIGEAC
Tél : 05.65.34.12.62

Date d'ouverture :

01/09/2017

Contrat Enfance Jeunesse :

Oui du 01/01/2015 au 31/12/2018



Gestionnaire :

CIAS Grand-Figeac
8, place Vival
46100 FIGEAC
Tél : 05.65.50.05.01

Responsable du Projet :

Catherine Courtault – EJE responsable RAM

- Le contexte :**

Depuis 2011, le service petite enfance du Centre Intercommunal d'Action Sociale et le Centre Social et de Prévention de Figeac se sont engagés dans une démarche commune destinée à élaborer un plan d'actions visant à accompagner et à soutenir les parents dans leur rôle de parents. Le soutien à la parentalité est un des axes de travail du CIAS Grand-Figeac. Le CIAS, au travers du service Petite enfance du territoire, les structures petite enfance du territoire se sont donc naturellement associées pour accompagner et soutenir les parents dans leur rôle d'éducation. Leur objectif commun est de valoriser et de conforter les parents dans leurs savoirs faire.

Depuis 2014, s'est engagé un travail de réflexion avec le projet guichet unique, d'analyse et d'élaboration de projets. La visée du partenariat est de rassembler les professionnels de la petite enfance sur une finalité commune en partant des besoins et centre d'intérêt des parents.

En 2015, différentes actions ont été menées à la demande des familles ayant répondu à un questionnaire d'analyse des besoins et des difficultés ressentis par les parents dans leur rôle de parent : cafés parentalité, bulletins informations diffusés régulièrement aux familles, semaine petite enfance en lien avec la parentalité, ateliers.

En 2016, une charte d'accueil de la Petite Enfance a été travaillée avec l'ensemble des responsables et des éducatrices des structures. Elle est désormais une base des projets de structures d'accueil.

Le CIAS est gestionnaire du RAM l'Ilot câlin, celui-ci est un observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant. Régulièrement des réunions avec les différentes structures petite enfance, organisée par la coordinatrice, permettent d'évaluer les demandes sur le territoire. Quotidiennement les animatrices reçoivent les familles et les aiguillent vers les assistantes maternelles disponibles ou vers d'autres mode d'accueils (crèche, jardin d'enfants...) Elles analysent les besoins des familles et leurs attentes. Elles proposent une solution adaptée selon les possibilités d'accueil. Actuellement avec l'élargissement du territoire, une réflexion est menée avec les élus pour répondre au mieux aux besoins des familles du territoire et de diminuer les disparités.

	Grand Figeac			Secteur centre			Secteur Est			Secteur ouest			Secteur Nord			Secteur sud		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	830	824	818	377	368	376	129	110	113	89	104	95	166	169	158	69	73	76

Les grandes lignes de la politique enfance et jeunesse sur le territoire, et son volet petite enfance :
La politique petite enfance s'attache, non seulement à contribuer à l'épanouissement des jeunes enfants mais aussi aide les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle et accompagne celles en difficulté pour prévenir les phénomènes de marginalité. Le service Petite Enfance du CIAS, soutenu par Grand Figeac, la caisse d'Allocations Familiales du Lot et la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord, est la concrétisation de la volonté de coordination de tous les partenaires concourant à l'accueil des enfants de 0 à 6 ans.
A ce jour, il n'existe pas de lieux d'accueil enfant-parent sur le territoire du Grand-Figeac. Trois relais d'assistantes maternelles sont implantés mais l'objectif de ces lieux est différent d'un LAEP.

Local principal attribué au LAEP

Le LAEP disposera du local mutualisé avec le RAM.

D'une salle réservée à l'accueil et aux ateliers d'éveil : oui

D'une salle de réunion (en propre ou mise à disposition) ? (oui/non) : OUI à l'étage

De sanitaires à proximité ou sur place ? (oui/non) : oui

JOUR ET HORAIRES D'ACCUEIL :

Le vendredi matin de 9h à 11h45.

CONDITIONS D'ACCUEIL :

Enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte ayant un lien de parenté avec l'enfant ou d'une personne référente.

Aucune participation financière n'est demandée.

Le parent fournit le goûter éventuel de son enfant.

Nombre d'enfants accueillis : 10 enfants

Pendant les congés scolaires le lieu ne sera pas ouvert.

Le lieu d'accueil doit permettre aux enfants et aux adultes de se sentir en sécurité et à l'aise dans un environnement propice à l'échange, la découverte, le respect mutuel tout en garantissant l'anonymat, la confidentialité et l'acquisition des règles de vie en société.

LES ACCUEILLANTS :

Ils seront un minimum de deux pour chaque accueil.

Le bénéfice de la prestation de service est conditionné à la formalisation d'un projet respectant des règles minimales définies en 1996 et confirmées ici :

- L'accueil des enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable,
- La participation des adultes, basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité,
- L'absence de visée thérapeutique tant à l'égard des enfants que des familles,
- La présence, à chaque séance, d'au moins deux accueillants, formés à l'écoute et supervisés régulièrement par un professionnel compétent,
- Un service identifié par un gestionnaire, un budget et un local spécifique,
- Des modalités d'évaluation comprenant au moins :
 - le nombre et l'âge des enfants accueillis ainsi que leur lien avec l'adulte accompagnant,
 - la liste des accueillants, leur qualification et leur statut (salarié du Laep, bénévole ou personnel mis à disposition),
 - la durée et la fréquence des séances.

Une prestation de service globale ;

Dans la mesure où ces lieux ne correspondent pas à un mode de " garde ", la prestation de service s'appuie sur une fonction globale d'accueil, indépendante désormais d'une fréquentation nécessairement fluctuante.

Il appartiendra toutefois aux Caf d'évaluer la pertinence du service rendu aux familles, à partir de la fréquentation et du nombre de familles bénéficiaires.

Les principes :

- Accueil confidentiel et anonyme des enfants de moins de 4 ans, en présence des parents et/ou d'un adulte ayant un lien familial avec l'enfant

L'accueil s'effectue par des personnes formées à la fonction d'accueillant

- Lieu d'accueil sans visée thérapeutique ou de soin, en dehors de toute préconisation éducative,
- Libre fréquentation et accès gratuit, pas d'inscription préalable,
- Mixité sociale et culturelle de l'accueil dans le respect des différences,
- Lieu structuré par des règles de vie inscrites dans le règlement intérieur,
- L'adulte accompagnant reste responsable de l'enfant et assure la surveillance et les soins durant le temps d'accueil.

Les valeurs :

Il s'agit de proposer un lieu socialisant et d'écoute attentive.
La fonction d'accueillant est spécifique au LAEP et diffère de la posture professionnelle.

→ Les valeurs partagées par les fondateurs de ce LAEP sont :

- Le respect de l'être humain dans son individualité et sa singularité.
- Mise en commun des savoirs et compétences des accueillants et accompagnants.

Les finalités :

- Soutien à la parentalité
- Rupture de l'isolement
- Socialisation
- Valorisation des "compétences" des accompagnants et des enfants,
- Lieu favorisant la rencontre et l'échange.

Les objectifs principaux de la structure :

- La socialisation
- Contribuer au développement de l'enfant et de la relation enfant/parent.
- Assurer un rôle de soutien à la fonction parentale.

Les objectifs des temps d'accueil :

- Offrir aux enfants un espace convivial de jeux et de rencontres.
- Partager, échanger avec d'autres parents et des professionnels autour de la parentalité.
- Favoriser la relation entre enfants et parents.

La Formation :

Deux jours de formation effectués : 09 & 10 janvier 2017

Un troisième jour prévu en novembre 2017.

Ce règlement intérieur permet de faire connaître à tous le Lieu Accueil Enfants Parents.

Il garantit le respect des lieux et des personnes qui l'animent. Ce règlement intérieur sera affiché dans les locaux du LAEP, et sera remis à chaque famille lors de sa 1ère visite. Il est révisable suite aux bilans de fonctionnement.

Toute personne qui vient sur le LAEP accepte le règlement intérieur, à défaut l'accueil pourra être interrompu.

Jours et heures d'ouverture

Le LAEP est un lieu collectif GRATUIT ouvert aux enfants accompagnés d'un adulte référent, de 9h00 à 11h45 les vendredis en période scolaire.

Les heures d'arrivée et de départ sont libres.

Accès

Le Lieu Accueil Enfants Parents est ouvert exclusivement aux enfants de moins de 4 ans et à leurs familles résidant sur le Grand-Figeac.

Le respect de l'anonymat ou au minimum de la confidentialité (*lettre circulaire de la CAF n° 2002-015*) est mis en place.

Deux accueillants sont présents à chaque séance. Ils ne sont jamais seuls à l'accueil. A l'arrivée, ils demandent simplement aux familles des renseignements :

- le prénom, l'âge de l'enfant, le lien de parenté et la commune de résidence

qu'ils inscrivent sur un tableau.

Afin d'assurer un accueil de qualité, le nombre est limité à 10 enfants.

Fonctionnement et règles de vie :

Seuls les enfants de moins de 4 ans sont accueillis.

Chaque enfant reste sous le regard et sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne et qui est garant du respect du lieu et des règles

Les parents ou accompagnants de l'enfant

Les parents aident l'enfant et les accueillants à ranger le matériel utilisé.

Le goûter et le nécessaire de change ne sont pas fournis, toutefois, il est possible de garder au frais ou de réchauffer sur place.

Les accueillants veillent à l'application du règlement intérieur.

Tous les participants, familles et accueillants ont une obligation de discrétion pour tous les faits, informations ou autres dont ils auront connaissance lors des temps d'accueil.

Droit à l'image

La prise de photos n'est pas autorisée sur le LAEP.

Déroulement des temps d'accueil du LAEP

L'accueil

Ce moment permet à chaque personne d'être accueillie et de faire connaissance avec les enfants et les adultes présents, le règlement et les locaux.

Pour des raisons d'hygiène, il est demandé aux familles et aux accueillants de se déchausser. Les parents qui le souhaitent peuvent apporter des chaussons. Des sur-chaussures sont aussi à disposition.

Les téléphones portables doivent rester en silencieux.

Les jeux libres

Ils permettent aux familles de partager des moments de jeux, d'échanges avec d'autres enfants autour des différents espaces aménagés.

La supervision & le fonctionnement

La supervision : 3 fois minimum sur l'année par un professionnel indépendant compétent et reconnu par la Caf, novembre, février, mai.

Réunion de fonctionnement : 3 fois minimum sur l'année, septembre, janvier, avril, les jeudis de 11h30 à 13h30.

Les Accueillants

Durant dix mois les futurs accueillants ont :

. **Élaboré un projet cohérent avec les missions d'un LAEP** (à retravailler au cours de la vie du Laep)

- défini clairement les objectifs communs,
- élaboré un règlement intérieur,
- défini les modalités d'organisation (espace/temps, matériel, ...),
- déterminé le plan de communication (supports, modes de diffusion...),
- défini les modalités d'évaluation du lieu.

. **Aménagé l'espace**

- optimisé le site en tenant compte des besoins des enfants et des parents, des contraintes et des règles d'aménagement des jeux et mobiliers,
- assuré la maintenance et le renouvellement des jeux,

A partir de l'ouverture du LAEP les accueillants vont :

. **accueillir les familles et animer le Laep**

- accueillir les familles de façon personnalisée,
- garantir le cadre (respect du projet du lieu et des règles de vie),
- être disponible et à l'écoute des familles,
- être attentif à l'évolution de l'enfant et des relations enfants/parents, et entre pairs.
- favoriser le lien, l'expression et la participation des enfants et des adultes.
- veiller à la propreté du lieu et à l'entretien des mobiliers et accessoires.

. **évaluer les séances**

- faire le point en fonction des constats au regard des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs,
- participer à des temps de réflexion et d'analyse de pratique en supervision avec un intervenant extérieur.

Amplitude Horaire d'ouverture au public :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					9h00-11h45

Amplitude horaire de travail des accueillants :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Organisation : préparation rangement					8h45-9h00 11h45-12h00
Accueil du Public					9h-11h45
Supervision	9h-11h (3 fois par an)				
Temps de concertation					12h00-12h15
Réunion de fonctionnement				11h30-13h30 (3 fois par an)	
Réunion CAF réseau		14h30-17h00 (2 fois par an)			

La liste des accueillants

	NOM	PRENOM	STRUCTURE
1	Courtault	Catherine	EJE RAM FIGEAC
2	Berger	Emilie	ASS CSP FIGEAC
3	Boyer	Valérie	Infirmière PMI Conseil Départemental
4	Etie	Emilie	Orthophoniste
5	Grimal	Nadège	Puéricultrice Conseil Départemental
6	Bruel	Virginie	Sophrologue-Infirmière
7	Sirou	Carole	Orthophoniste
8	Pagès	Nadège	Responsable CSP
9	Ardre	Marc	Educateur Retraité
10	Lechevalier	Frédérique	Puéricultrice retraitée
11	Blanc	Emmanuelle	Orthophoniste
12	Debrach	Isabelle	Psychologue

La communication

- Les axes de communication :
 - Réflexion à mener relative à une communication accessible et représentative pour les familles
 - Élaboration de plaquettes et/ou affiches, site Internet personnalisées pour le LAEP,
 - Communication sur sites Internet institutionnels : caf.fr, www.mon-enfant.fr, Conseil départemental, ameli.fr, communes et communauté de communes,
 - Articles de presse.

Activer le réseau

Information et remise de plaquettes auprès des :

- Mairies,
- Directeurs des écoles maternelles, Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficulté,
- Services PMI,
- Médecins et sages femmes libérales, maternités,
- Services Petite Enfance et enfance du territoire (ludothèque, Établissements Accueil Jeunes Enfants, centres sociaux, Relais Assistantes Maternelles...),
- Lieux thérapeutiques (CAMSP, CMP, hôpitaux de jour, réseau périnatalité, orthophonistes...),
- REAPP,
- Associations en lien avec des familles...

Comité Technique

- Les accueillants
- La coordinatrice Petite Enfance

Comité de pilotage

- La vice présidente du CIAS
- Le comité technique
- Le chargé de mission CAF
- Le chargé de mission MSA
- La PMI (Conseil départemental)

a. Indicateurs quantitatifs

- Nombre annuel de familles utilisatrices dont nombre de nouvelles
- Nombres annuels d'enfants accueillis dont nombre de nouveaux
- Amplitude d'ouverture annuelle en heure
- Nombre d'enfants accueillis par séance
- Taux de fréquentation
- total Mensuel de la fréquentation
- Age des enfants : Nombre et %
- Qualité de l'accompagnant : Nombre et % (père, mère, oncle, tante, grand-mère....)
- Fonctionnement de l'équipe d'accueillants : nombre d'accueillants par séance, nombre de réunions d'équipe et durée annuelle, nombre de supervision et durée annuelle, autres réunions et formations (Nombre et durée).

b. Indicateurs qualitatifs

- Questionnaire de satisfaction des usagers 1 fois/an
- Questionnaire de satisfaction des accueillants 1 fois/an

c. Synthèse de l'année écoulée

- Atteinte des objectifs : totalement, partiellement, non atteints
- Evolution / années précédentes
- Analyse des résultats
- Si écart/projet : recherche des causes
- Proposition d'amélioration

PERSPECTIVES

- Participer régulièrement à des formations, colloques autour de la parentalité.